



**Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM**

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune de HAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE, Maire

Étaient excusés :

Monsieur Antoine BRUCHET
Monsieur Yann AQUAIRE
Monsieur René BOULOGNE
Madame Angélique MANSARD
Monsieur Jonathan RAMBOUR
Monsieur Jean-Marc MEHUYS

Ont donné pouvoir :

Monsieur Antoine BRUCHET à Monsieur Grégory LABILLE
Monsieur Yann AQUAIRE à Monsieur Luc MOLET
Monsieur René BOULOGNE à Monsieur Laurent GOFFART
Madame Angélique MANSARD à Madame Laurence MOPTY
Monsieur Jonathan RAMBOUR à Monsieur Luc DELATTRE
Monsieur Jean-Marc MEHUYS à Monsieur Marc BONEF

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2018.

Monsieur BONEF remarque la présence ce soir, pour la première fois, de fonctionnaires et d'élus siégeant autour d'une même table. Ce n'est pas le fonctionnement normal d'une Collectivité. Les élus et les fonctionnaires ne doivent pas siéger au même endroit. Il fait allusion à la Communauté de Communes où c'est devenu une « petite » habitude de mélanger les élus, les fonctionnaires, le public et le déplore ; des règles sont à respecter et demande à ce que celles-ci le soient ce soir. Les fonctionnaires ont le droit de soutenir leurs élus en siégeant à une autre table que la leur dans la mesure où ces personnes ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques mais maintient sa décision.

Monsieur BONEF précise que Monsieur le Maire prend le risque de se mettre dans l'illégalité en agissant ainsi.

Monsieur le Maire répond qu'il le prend.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2018 est alors adopté à unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018(DOB)

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1^{er}, titre II, «de l'information des habitants sur les affaires locales » stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Motivation et opportunité de la décision

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application du 24 juin 2016 fixant, pour chaque collectivité, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1,

En application de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2018,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2018, conformément à la loi.

Monsieur LEGRAND revient sur cet investissement en précisant qu'une comparaison des taux d'imposition entre les communes est devenue difficile car les compétences de chacune ne sont plus les mêmes. La commune de HAM est concernée, certaines compétences sont passées à la

Communauté de Communes du Pays Hamois (presque 2 millions d'euros de fonctionnement, la piscine, la médiathèque, l'école de musique, la salle de sports, l'assainissement), beaucoup de dépenses ont basculé à la Communauté de Communes.

Madame POLETTI, la Directrice Générale des Services, explique à Monsieur LEGRAND, en reprenant le tableau au sujet du compte 2016, qu'elle a volontairement regroupé les communes appartenant à un groupement fiscalisé.

Dans le cas présent, parler de transfert de compétences n'est pas approprié.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'aborder le DOB délégation par délégation et d'ouvrir un débat après chaque thématique.

□ **Dans le domaine du temps libre,**

De nouvelles orientations sont proposées pour l'année 2018. Deux temps forts ont marqué l'année 2017 : la plage et la parade de Noël. La municipalité consciente de la capacité à mobiliser le tissu associatif local, souhaite confier la coordination de ces temps festifs à l'association « **Les Epines et le Sable** » par le biais d'une convention et l'octroi d'une subvention. D'autres conventions dans le domaine de la santé seront proposées, l'une avec la ligue contre le cancer afin de développer des **espaces sans tabac** et l'autre avec la MSA pour une opération «**Bouge**» **une priorité pour ta santé**. Le service temps libre poursuit le développement de l'offre de loisirs en direction des adolescents durant les petites vacances. **L'espace Emile Luciani** deviendra un nouveau lieu ressources pour les adolescents notamment à travers le conseil citoyen de la jeunesse avec la volonté de travailler en concertation avec l'association de gestion du centre social à qui la communauté de communes a confié comme priorité **la politique en direction des 12/17ans**. Pour mener à bien un nouveau projet de développement de cet équipement municipal avec de nouveaux services à la population, une extension du bâtiment est proposée comprenant un point de chauffe. Enfin toujours dans cette volonté de mieux répondre aux besoins de la population, une réflexion menée en concertation avec la CAF et le centre social communautaire devrait aboutir à la création **d'un nouvel espace de vie sociale** financé par la Caisse d'allocations familiales au sein de cette structure. 2018 sera aussi marquée par la réalisation d'un **parcours de santé** au niveau du marais d'Estouilly. Ce projet d'intérêt communautaire pouvant bénéficier de subventions européennes sera porté par les services de la communauté de communes de l'Est de la Somme, la ville ayant fait le choix de céder à l'euro symbolique cet espace tout en souhaitant être associée au projet. Cet équipement à destination de tous, sportifs ou non, permettra de valoriser un des poumons verts de la ville et complètera une offre présente sur ce site (gymnase, terrain de tennis, centre nautique, étang de pêche, ...). Par ailleurs durant l'année 2018, des pistes de réflexion seront menées pour étudier les modalités quant à la rénovation de l'ensemble du **complexe sportif Gaston Lejeune**, terrain de foot, boulodrome, tribunes et des propositions seront faites dans le cadre du budget 2019 à moins que d'ici là, ce complexe devienne d'intérêt communautaire.

Monsieur BONEF fait remarquer qu'il est difficile de s'exprimer après chaque thématique surtout que les documents reçus ont été envoyés sous forme de listing, sans bénéficier de toutes les indications. Il se dit favorable au développement des activités à l'Espace Emile Luciani puisque c'est une continuité de ce qui a été fait dans les mandats précédents tout comme la remise en état du parcours de santé.

Le précédent parcours de santé, vandalisé n'a pas été remis en état durant le curage de la rivière somme. Cette zone est une zone privilégiée de notre agglomération.

□ **En matière culturelle,**

Les nouvelles orientations seront dans la continuité d'une volonté affichée de mener des partenariats intelligents. A noter une concertation naissante avec la **Communauté de Communes de l'Est de la Somme et l'Office Culturel de BROUCHY**. Les « **bains douches** » deviennent un lieu partagé dédié à la mémoire, la culture, le patrimoine, l'histoire. Pour ce faire, la municipalité prendra en charge les loyers, les fluides. Ce nouveau soutien sera formalisé par la signature **d'une convention de mise à disposition**. Quelques travaux sont à envisager. 4 temps forts marqueront la saison culturelle : **le salon des peintres et des sculpteurs** sous la direction artistique de Nathalie DEUDON, **le salon des arts visuels** sous la direction artistique de Pascal Bachelet, **le festival Ham fait rire** sous la direction artistique de Eric DESTON et enfin le **festival des arts de la rue, Déricourt en fête** sous la direction et coordination du service culturel. Par ailleurs toujours dans cette volonté de donner une nouvelle dimension à l'espace Emile Luciani, le service culturel travaillera de concert avec la direction de cet équipement. Enfin toujours dans le domaine de la culture, deux nouveaux points d'intérêt seront créés en 2018 : un dans le parc Déricourt, il s'agit **d'une fresque rassemblant 9 personnages célèbres nés à HAM**, et un autre sur le site du château avec l'installation d'une sculpture de Louis Napoléon Bonaparte face à la sculpture de Badinguet. Enfin au-delà de la programmation culturelle portée par le service culturel, dès 2018, la municipalité souhaite accompagner des actions de dimension culturelle par la création d'une **enveloppe de subvention dédiée**. Monsieur BONEF revient sur les propos entendus et évoqués régulièrement au sujet du « fameux virage à 180° » qu'a pris le service culturel depuis 2014 par rapport à la politique culturelle antérieure.

Pour rafraîchir les mémoires mais aussi afin d'éviter des critiques à l'égard de Monsieur BLAISON, il tient à rappeler ce qu'était la politique culturelle antérieure.

De lourds investissements ont été réalisés, comme la réhabilitation du cinéma théâtre, la construction de la médiathèque par le biais de l'intercommunalité avec l'aide de la Ville de Ham et la création de la Maison des arts plastiques, les acteurs culturels locaux ont été soutenus, un soutien affirmé régulièrement.

Le service culturel était accessible dès le plus jeune âge, la ville de Ham a été la deuxième commune du département de la Somme à signer avec l'Etat un CLEA (contrat local d'enseignement artistique), repris ensuite par le Pays Santerre Haute Somme, permettant aux scolaires de réaliser un véritable parcours culturel, de suivre des stages de photographie, de théâtre, de danse à l'espace Emile Luciani. Des partenariats ont été réalisés avec les écoles secondaires notamment avec la Comédie de Picardie.

Il faut également noter la création du temps fort avec le Salon des peintres et sculpteurs, l'organisation d'un concert annuel de musique grand public avec tête d'affiche, l'organisation d'une pièce de théâtre annuelle de boulevard avec des acteurs réputés de talent, des spectacles, des expositions touchant toute tranche d'âge dans différents lieux de la ville.

La plupart des actions ont été développées dans un cadre partenarial.

La création d'un poste d'Animateur culturel (volonté des équipes précédentes) liant la Commune de Ham à la FMRJC par le biais d'une convention, toujours d'actualité, a permis la réalisation de ces projets.

Monsieur BONEF rejoint l'idée du virage à 180° pris par le service culturel notamment concernant l'abandon de la maison des arts plastiques reprise « de force » par une association, le salon des peintres et sculpteurs qui a perdu la confiance des artistes peintres jusqu'à demander à une Association de prendre le relais et de s'en charger.

Curieusement, le Vice-Président de l'Association et Monsieur BLAISON se sont assurés du retour d'un certain nombre d'artistes peintres cette année, ceux même qui ne voulaient plus venir dans la ville de HAM.

Un virage à 180° a été pris également au sujet de certaines associations locales ayant un projet ambitieux.

Le spectacle exceptionnel des Amis du château en 2017, commémorant le centenaire de sa destruction, aurait pu mettre notre cité et patrimoine sous les feux des projecteurs nationaux à l'image de ce qui avait été fait en 1996.

La Communauté de Communes du Pays Hamois, par la voix de son Président Eric LEGRAND, s'y était engagée avec un volontarisme qu'il faut saluer.

Un virage à 180° pris aussi lorsque le Maire parle de « manifestations intimistes » devenues des manifestations se déroulant dans l'intimité à l'image du Festival Haute Fréquence qui n'a même pas accueilli 20 spectateurs.

Monsieur BONEF rappelle les critiques, à peine voilées de l'animateur culturel, parti sous d'autres cieux, dont les qualités professionnelles étaient réelles au point d'être recruté par une des communes les plus dynamiques sur le plan culturel.

Les Critiques formulées par Monsieur Eric DESTON, organisateur du festival du rire, n'ont pas été tendres dans la presse avec notre municipalité.

Il souhaite que les critiques absurdes cessent dans ce domaine, par respect pour l'Élu en charge la culture de l'époque, qui fut également le collègue de bureau municipal de Monsieur LABILLE.

Monsieur BONEF veut défendre l'action menée par Monsieur BLAISON, tout en précisant qu'un jour aussi, le conseil actuel sera jugé, ce jour d'ailleurs n'est peut-être plus si loin.

Il souhaite vivement que ses propos soient entendus et veut faire confiance à la nouvelle adjointe à la culture dont il apprécie le calme et le sens de l'ouverture vers les autres.

CULTURE, OUVERTURE est Notre Challenge commun. Il faut favoriser l'ouverture sur la culture et la rendre accessible au plus grand nombre, le reste est synonyme de futilités politiciennes. Dans ce domaine, il conseille d'adopter une prudente et humble réserve.

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur BONEF et lui demande de bien réécouter ses propos : « arrêter de cesser » cela veut donc dire continuer ?

Monsieur le Maire précise que le retour du salon des peintres et sculpteurs dans la saison culturelle 2018 est une demande de l'association de Madame DEUDON et non une volonté de la ville. Une salle d'ailleurs sera mise à leur disposition et une subvention sera versée à l'association dont ce sera la 19^{ème} édition.

La maison des arts plastiques a été déplacée dans un local inoccupé de l'école Jean Zay, l'ancien logement communal a été remis en location pour bénéficier de recettes (baisse des dotations de l'état), Monsieur le maire n'a pas constaté de baisse de fréquentation due à ce changement, lui se réjouit du départ de l'attaché culturel, parti dans la commune de Gauchy, qui pourra ainsi s'épanouir dans d'autres projets. Il rejoint Monsieur BONEF sur l'idée de faire confiance à Madame DUVAL pour la programmation culturelle 2018 épaulée par notre nouvelle attachée culturelle.

□ **En ce qui concerne l'environnement, le cadre de vie et la sécurité,**

Les orientations 2018 s'inscriront dans la continuité de 2017. Les participations de la population à l'amélioration du cadre de vie seront encouragées à travers les concours des villes fleuries, le concours ville nature et les opérations «Nettoyons notre ville». Un recueil pédagogique en cours de rédaction des actions mises en place et à venir, sera publié en avril et remis à tous les habitants. Les hamois et les hamois pourront ainsi mieux comprendre la nouvelle politique menée en matière d'environnement mais ils y retrouveront aussi des conseils. Compte tenu de la vétusté du service espace vert, des coûts de mise aux normes, et dans la recherche de diminution des coûts de fonctionnement, il est envisagé d'intégrer les agents et les locaux des espaces verts au service bâtiment, une étude est en cours. En matière de fleurissement, après les interventions route de Saint Quentin, ce sont la rue Salvador Allende et le boulevard De Gaulle qui seront réaménagés avec des plantes vivaces, ce qui devrait nous permettre d'atteindre dès 2018, une proportion de 70% de plantes vivaces. Le nouveau fleurissement permet de diminuer les interventions des agents, et l'arrosage. De nouvelles plantations viendront remplacer les arbres morts ou disparus rue Curie. Les essences utilisées limiteront là aussi l'intervention des agents. En matière d'équipement, l'inventaire des véhicules et des matériels réalisés en 2017 a mis en exergue la

nécessité de renouveler le parc automobile vieillissant. Le choix d'un recours à des véhicules d'occasion depuis quelques années ne s'est pas montré judicieux, les coûts de maintenance sont élevés. Par ailleurs, le rapport du centre de gestion sur le document unique a confirmé la nécessité de poursuivre la politique en matière de sécurité à la fois des agents mais aussi des véhicules et des locaux. L'année 2018 sera aussi marquée par l'installation des premières ampoules à led pour l'éclairage public, rue de Péronne, boulevard de la République, rue de Corcy mais aussi résidence la Vallée où un éclairage avec détecteur de présence est envisagé afin de diminuer encore notre consommation. En partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie, nous poursuivrons la décoration des transformateurs électriques notamment celui situé rue Jules Verne qui sera dédié aux aviateurs. Enfin en matière de sécurité, nous poursuivrons l'installation de caméras de vidéo protection.

Monsieur BONEF trouverait intéressant de faire un point sur le contrat qui lie la Commune avec la société gérant l'électricité.

Depuis 3 ans et demi, un lampadaire, situé sur la zone d'activité, penche énormément et se demande si le but est d'attendre sa chute.

En face de notre mairie, sur «la grande place de HAM», depuis plus de 3 ans, se trouve également un lampadaire en mauvais état également. Monsieur BONEF interpelle l'Assemblée à ce sujet même si la ville a pour projet la réhabilitation des espaces publics.

Les délais d'intervention sont très longs voire les délais de transmission !!

Des barrières sont restées pendant des mois non loin de chez Monsieur VAN HAMME.

A l'angle de la rue aux poulets et de la rue marchande s'est créée une mare d'eau signalée à l'époque par Monsieur BONEF, un souci lié à la déconnexion des eaux pluviales mal réalisée à cette époque. La propreté globale des espaces publics de notre ville.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'une commission cadre de vie aura lieu demain où sera évoqué le contrat de gestion de l'éclairage public avec la commune de HAM.

Concernant le délai pour la réparation d'une panne, Monsieur le Maire conteste les propos tenus par Monsieur BONEF à ce sujet. Chaque mois, sur la commune, sont recensés des points lumineux défectueux.

La société intervient toutes les 4 semaines avec une nacelle et le nombre de signalements de points lumineux défectueux a tendance à diminuer.

Les inondations rue Marchande sont effectivement liées au déversoir d'orages, des filtres ont été installés dans les avaloirs. Le service voirie prend en charge cette gestion.

Dans ce secteur se trouvent 5 à 6 avaloirs dont les filtres sont régulièrement nettoyés et changés tous les 6 mois.

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur BONEF sur le coût d'un candélabre, le remplacement s'élève à 4 000€ sachant que l'éclairage public de certaines rues sera changé l'année prochaine.

Monsieur BONEF fait remarquer que le lampadaire sur la ZAL est sous compétence communautaire avec la zone d'activités.

□ **Dans le domaine des solidarités et du logement,**

De nouvelles orientations apparaissent pour 2018. En effet, avec plus de 60% de logements communaux vacants en 2014, la gestion confiée au Centre Communal d'Actions Sociales a permis de ramener ce taux de vacances à 39% dès 2017. Dans le cadre de la volonté de gérer au mieux

son patrimoine, la ville compte engager toutes les mesures possibles pour faire en sorte que d'ici 2020, cette vacance soit ramenée à 0%. Cela nécessite des investissements conséquents et une gestion rigoureuse. La mise à la location du parc de logements communaux permet par ailleurs de nouvelles ressources non négligeables. A travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée conjointement avec la communauté de communes de l'Est de la Somme et le cabinet INHARI les hamois propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants pourront bénéficier d'aides financières non négligeables pour rénover leur habitat et limiter leur consommation d'énergie. Enfin, suite à la vente prochaine du bien situé rue du Général Leclerc et la ville n'ayant aucun terrain propice à la construction, il est nécessaire d'entamer une politique d'acquisition foncière. L'acquisition d'une friche rue de Noyon permettra de mener à bien un autre projet de résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite. Cette acquisition pourra se faire via la caisse d'avance de la communauté de communes de l'Est de la Somme. La municipalité accompagne de nombreux jeunes en formation que ce soit lors de stage, service animation, espace vert, technique. Elle favorise aussi le recours au contrat d'apprentissage notamment au service espace vert. En 2018, elle compte proposer ce type de formation dans les services administratifs, une réflexion est en cours au sein du Centre communal d'actions sociales. Par ailleurs des actions intergénérationnelles seront menées en partenariat avec l'espace Emile Luciani. Enfin afin d'assurer une forme de solidarité entre génération, un dispositif d'entraide est envisagé. Porté par le CCAS, **ma résidence.fr** permettra à tout à chacun de proposer ses services.

Monsieur BONEF approuve les grandes lignes de cette politique y compris la rénovation des logements.

Concernant la politique d'acquisition foncière évoquée en commission finances, Monsieur BONEF insiste sur l'urgence à se porter acquéreur de terrains sur la commune pour pouvoir accueillir de nouvelles constructions.

Par le passé, au travers du PLU intercommunal, des terrains avaient été dégagés et les ouvrir à l'urbanisation.

Des démarches ont commencé à être entreprises afin de négocier des terrains, car l'arrivée du nouveau PLU INTERCOMMUNAL qui déclinera le schéma de cohérence territorial à l'échelle du pays risque de nous priver d'opportunités foncières dans un très proche avenir.

Monsieur LEGRAND partage l'avis de Monsieur BONEF. Dans le domaine du logement, il est urgent de se lancer dans une opération d'acquisition foncière.

Le PLU Intercommunal, dès sa mise en place, va réduire très fortement nos capacités en construction de logements. Dans le dernier document d'urbanisme, 25 hectares sont réservés à cet effet. Les négociations seront difficiles en ce qui concerne les réserves foncières pour le logement et les autres communes en auront besoin.

Dans le domaine de l'urbanisme, la voirie, les finances et les relations avec le personnel,

De nouvelles orientations sont envisagées dès 2018. En effet la ville entreprend une politique en matière d'acquisition foncière négligée par le passé. Outre une friche, la ville devrait faire l'acquisition d'un premier terrain à bâtir. Une fois viabilisé, il permettra la réalisation de 4 parcelles de 500 à 700 M2 et favorisera ainsi l'accession à la propriété. La ville pourra ainsi répondre à une demande réelle mais, faute de terrains à proposer, cela incite les hamois à quitter la commune et se rendre dans les communes limitrophes. Cette mesure pourra aussi contribuer à faire venir de nouvelles populations et limiter le déclin démographique. Là aussi, la caisse d'avance de la communauté de communes sera sollicitée. A propos des dossiers de demande de certificat d'urbanisme d'information, le service urbanisme de la ville de HAM en a repris l'instruction depuis début janvier. C'est une économie évaluée à environ 4000 € par an. En matière de gestion du personnel, et afin de maîtriser le budget charge de personnel, le recrutement sera limité en 2018

comme en 2017, cela est permis par une réorganisation des services. Une mutualisation avec la communauté de communes de l'Est de la Somme est étudiée notamment pour la gestion des espaces verts, le recours au chantier insertion ADI SOMME pourra être envisagé ponctuellement. L'été, l'opération «Permis citoyen» sera reconduite et permettra de proposer un emploi au sein des espaces verts et financer le permis de conduire. Sollicité par le Trésor Public, une mise à disposition d'un agent à mi-temps est envisagée à partir de septembre 2018 afin d'assurer le service de dépense (facturation). Cette mutualisation est prévue avec les collectivités importantes Ham/Nesle/ Eppeville et la communauté de communes. Nous poursuivrons l'investissement en équipement de Protection Individuelle de nos agents pour assurer ainsi leur sécurité et leur confort au travail afin de limiter ainsi les arrêts maladies et accidents de service. En 2017, ce ne sont pas moins de 23420 € qui ont été dépensés. En ce qui concerne le programme de réfection de voirie, il devient pluriannuel. Un état des lieux est en cours afin de programmer les interventions pour 2018/2019/2020. Les priorités en 2018 devraient être rue du moulin à vent, rue Schweitzer, rue des bois ainsi que le parking boulevard de la Liberté à l'occasion de l'extension du cimetière. Concernant le programme eau, l'étude de décarbonatation sera menée en 2018.

Monsieur BONEF s'interroge sur la mutualisation avec le Trésor Public et demande des explications à ce sujet.

Madame POLETTI, Directrice Générale des Services explique à l'Assemblée que c'est à titre expérimental ;

Le Trésorier de HAM fait partie d'un réseau de trésoriers, souhaite mener cette expérience sur la commune. L'objectif est de créer un service facturier qui regrouperait 3 agents de la Communauté de Communes, 1 agent de la ville de HAM et un agent de la trésorerie afin de faire tous les mandatements à la Trésorerie.

Les petites communes, qui ont des difficultés à recruter des secrétaires de mairie, adhèreraient à ce service facturier. En contrepartie, ces communes paieraient pour la prestation ; la ville de HAM, quant à elle, met à disposition une personne ce qui l'exempt du dit paiement. Des locaux seraient mis à disposition à la trésorerie.

La personne en charge des mandatements sur la ville de HAM les ferait à la trésorerie, évitant ainsi des allers retours ; raccourcissant ainsi les délais de traitement et de paiement des factures. Des ateliers de réflexion sont en cours selon des thématiques bien précises (personnel, mise en commun des logiciels)

Le Conseil Municipal devra délibérer à ce sujet afin d'émettre un avis favorable ou défavorable en ce qui concerne cette dynamique car le Trésorier souhaiterait le mettre en place dès septembre 2018. Le territoire HAM-NESLE serait regroupé.

Monsieur BONEF revient sur l'instruction des documents d'urbanisme qui ne passent plus par l'ex Pays Santerre Haute Somme.

Madame MOPTY précise que seuls les CUA (certificats d'urbanisme) sont traités en mairie car ils représentent une forte demande (85 dossiers en 2017), qui va apporter une réduction de 4 000€ sur l'année.

Monsieur BONEF se demande si le fait de traiter les CUA sans passer par le Pays Santerre ne met pas en péril l'ensemble de la mutualisation, entraînant une hausse sur les autres documents d'urbanisme.

Madame MOPTY précise qu'un CUA coûte 54 € TTC.

Monsieur LEGRAND se demande si les tarifs avaient été revus à la baisse et avaient discuté.

Monsieur le Maire précise que cette proposition vient du Pays pour les communes capables de reprendre l'instruction des certificats d'urbanisme. Les tarifs n'ont pas changé, le traitement d'un CU est au même tarif.

□ **Dans le domaine de l'éducation,**

Nous poursuivrons les orientations menées depuis 2014. La réforme des rythmes scolaires et la nouvelle organisation du temps de l'enfant souhaitées en concertation à travers le comité de pilotage devraient être maintenues au regard des résultats des deux consultations. Pour 2018, c'est un budget de près de 30 000 euros que la ville consacra pour ces temps d'activités

périscolaires ou TAP qui ont permis outre de proposer des activités gratuites et de qualité à plus de 130 jeunes chaque vendredi, mais aussi assurer la formation de 15 personnes et favoriser l'emploi de 16 vacataires. Le lieu d'accueil enfant parent accessible au centre social et d'intérêt communautaire porté jusqu'ici par la ville de Ham dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse devrait être financé totalement par la communauté de communes de l'Est de la Somme dès 2018. Le dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école Marie Curie sera reconduit, un poste ATSEM a été créé pour l'occasion. Au regard de l'évolution des effectifs au sein des établissements scolaires, à l'ouverture de deux nouveaux postes pour la création des CP dédoublés, il est nécessaire de pourvoir à l'installation de nouveaux TBI. Par ailleurs, la ville souhaite poursuivre son accompagnement au projet porté par le collège Victor Hugo dans le domaine de la robotique par l'investissement de tablettes numériques. Pour tenir compte des besoins en mobilier scolaire, une enveloppe conséquente sera proposée dans le cadre du budget 2018 afin de recourir à du mobilier adapté à la taille des enfants. En ce qui concerne la restauration scolaire, au-delà de l'approvisionnement en produits bio de nouvelles mesures vont être mises en place afin de favoriser le recours à des producteurs locaux.

Monsieur BONEF est d'accord avec la politique mais sceptique sur la consultation réalisée pour les TAP. Depuis la mise en place de ses activités le vendredi après-midi, un effritement de la fréquentation a été constaté et craint qu'il continue.

□ **Dans le domaine de l'attractivité commerciale, le développement économique, le tourisme et le patrimoine,**

De nouvelles orientations sont envisagées pour 2018 afin de soutenir le commerce au-delà du dispositif de la boutique à l'essai porté par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, la municipalité souhaite aller plus loin en envisageant l'acquisition de locaux commerciaux vacants à la vente et favoriser l'installation d'une activité commerciale non éligible au dispositif de la boutique à l'essai. Une nouvelle signalétique est à l'étude afin de mieux identifier les parkings et favoriser ainsi l'accès vers les commerces de centre-ville. Le dispositif FISAC a permis l'accompagnement de 4 commerces hamois. A propos de la friche ED, le cabinet VERDI a remis son étude de programmation pour la réhabilitation de la friche commerciale en pôle multi services comprenant un espace de coworking, des cellules pour professionnels de santé, un atelier, le service de la police municipale. Au regard des coûts estimés à 2700 000 euros, les élus auront à se positionner sur la poursuite de ce projet. En matière de tourisme et de patrimoine, la municipalité compte lancer un programme de protection et de restauration des sites classés à savoir l'abbatiale Notre Dame et le château. Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le réaménagement des rues du centre-ville se poursuit. Des sondages ont été réalisés au niveau de la place de l'hôtel de ville et le diagnostic de l'état des réseaux est en cours.

Monsieur LEGRAND revient sur les enveloppes prévues d'un montant de 40 000€ au sujet d'un programme de restauration de site classé concernant l'église et suggère l'élaboration d'un dossier pour cette rénovation, et pour la recherche de financements avant la programmation de travaux.

Monsieur LEGRAND demande à l'Assemblée comment ceux-ci vont –ils être organisés?

Monsieur VERMANDER précise qu'un diagnostic sera réalisé, des solutions seront proposées.

La mission a été confiée à un architecte, habilité par les Bâtiments de France.

Actuellement aucune enveloppe n'a été définie, les 40 000 € sont liés au démarrage, à la mise en place de ces travaux pour ensuite déterminer ce qu'il restera à réaliser.

LA DRAC accompagnera la commune à 50%.

Monsieur VERMANDER est conscient qu'il faut déterminer une enveloppe globale notamment pour l'Abbatiale et le château, en se concentrant sur la tour de celui-ci et en s'assurant de l'étanchéité de l'édifice.

Monsieur le Maire précise qu'un tour des monuments a eu lieu en présence d'un architecte des Bâtiments de France, un rapport a été fait en ce qui concerne l'Abbatiale.

Monsieur BONEF confirme qu'il est important de réaliser un audit complet de la structure.

DOB
STRATEGIE FINANCIERE

Monsieur BONEF souhaite évoquer sous deux aspects :

Auparavant, il demande à ce que soit consigné au procès-verbal la prise de parole de personnes non élues sans que la séance ne soit levée, en totale illégalité avec les textes.

Sur la forme :

Cette nouvelle présentation est agréable et didactique notamment lors du détail de la situation financière de notre Collectivité, cela reste néanmoins une litanie de dispositifs anciens, parfois reconduits depuis plusieurs années.

Evoquer les grands axes des orientations budgétaires aurait été réellement plus intéressant.

Sur le fonds :

Les dépenses de fonctionnement sont effectivement en baisse de 260 000 € par rapport à 2016, baisse de 5,6% en rapport avec la diminution des charges de personnel. Certaines décisions peuvent être accueillies favorablement notamment lors de la fin du contrat dispendieux du collaborateur de cabinet, d'autres sont à déplorer à l'image de la disparition du chantier d'insertion communal ou la suppression des emplois saisonniers remplacés par le permis citoyen. Les décisions prises dans ce domaine ont nui à l'image de la ville par défaut d'entretien de ces espaces publics.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,9% par rapport à 2016. Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles n'évoluent quasiment pas car l'augmentation est essentiellement due à l'évolution de l'excédent reporté.

En conclusion, sur le fonctionnement, un constat peut être fait sur l'évolution positive de la situation financière de la collectivité.

Monsieur BONEF ne regrette pas d'avoir tiré la sonnette d'alarme en son temps, rejoint peu de temps après par le receveur municipal.

L'ancienne mandature était comme à son habitude dans une démarche constructive quoique la nouvelle municipalité ait pu en penser.

Concernant l'investissement et les dépenses d'investissement, force est de constater une chute importante du niveau d'investissement ces deux dernières années coïncidant avec la fin des réalisations lancées sous le mandant précédent.

En 2017, seulement 324 301€ d'investissement ont été réalisés alors que, lors du budget 2017, était prévu 3 049 781€.

Un taux de réalisation est affiché alors que c'est un taux de non réalisation record :

10,5% près de 90% de ce qui était prévu et annoncé en mars 2017 n'a pas été réalisé fin 2017.

A ce rythme là, nous ne sommes pas prêts d'avancer, même en ajoutant les restes à réaliser, le taux reste bas à peine 20%.

Un taux satisfaisant de réalisation en investissement, pour être satisfaisant, doit osciller entre 40% et 70%.

Monsieur BONEF reproche à l'Assemblée d'annoncer beaucoup et de réaliser peu, il s'agit sûrement d'une notion de marketing, forme de communication municipale très souvent usitée pour occulter une information plus objective. Il précise que ces mots ont été rédigés avant l'article paru dans le courrier picard ce samedi.

En matière de stratégie financière, les taux de la fiscalité locale sont maintenus à leur niveau de 2017, les taux sont faibles et sont le fruit d'une volonté forte des équipes précédentes.

Compte tenu de la faiblesse des investissements réalisés, les augmenter cette année aurait été cocasse.

Quant à la baisse constatée des dotations de l'état, la ville de HAM a été beaucoup moins impactée que bien d'autres communes.

L'endettement est une conséquence de la politique des élus des précédents mandats qui ont fortement désendetté notre commune tout en faisant de lourds investissements à l'image de ceux réalisés dans les écoles et au cinéma théâtre.

Dès fin 2016, la commune de HAM a contracté deux emprunts pour l'aménagement du centre-ville à hauteur globale de 1 630 000 €, le remboursement a débuté ; par contre peu d'informations

circulent sur l'existence d'un éventuel chantier.

Des emprunts ont été réalisés en 2016, par contre, les travaux ne sont toujours pas commencés en 2018.

Monsieur BONEF souhaite interagir sur deux points :

La presse régionale a gratifié le maire par 2.0, il mérite bien ce terme ainsi qu'une palme, en inventant un nouveau concept au sein du Conseil Municipal, en parlant d'une démocratie virtuelle.

Monsieur BONEF se demande comment certains actes doivent être interprétés, il cite quatre exemples parmi les plus récents :

- Lors de la mise en place du nouveau plan de circulation en Centre-ville, le Conseil Municipal en a été avisé lors d'une récente commission plénière.
- Le Conseil Municipal n'a pas été informé pour délibérer sur le changement des forfaits de stationnement (PV) de 17€ à 35€, la presse s'est fait l'écho de cette augmentation méritant un débat, 35€ représente le tarif appliqué dans certains arrondissements parisiens, les Hamois n'auront pas les moyens de payer de telles sommes.
- Lors de la mise en vente de pavés de la commune et du montant de mise à prix le Conseil n'a toujours pas été avisé, c'est pourtant de son ressort.
- Lors de la mise en vente de mobiliers scolaires communaux et du montant de la mise à prix, le Conseil n'a pas non plus été averti.

Ces pratiques ont déjà été déplorées par le passé, sans attendre que la presse ne les évoque, Monsieur BONEF reproche à Monsieur le Maire de ne jamais en tenir compte et de persister dans ses erreurs. Le Conseil Municipal a ses prérogatives et doit être saisi lors de tels problèmes.

Comment le Maire a-t-il pu encaisser dans les caisses de la ville le montant des ventes de pavés et mobilier scolaires communaux.

Cette action était un don pour le CCAS mais il espère que ce n'est pas le cas. Lorsque le receveur apprendra que le conseil municipal n'a pas délibéré, la collectivité risque de rencontrer des difficultés pour l'encaissement.

Monsieur BONEF souhaite évoquer un point non abordé et qui devrait l'être : l'intercommunalité.

Ses compétences et sa notion d'intérêt communal ont été votées récemment par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, plusieurs réflexions sont menées à ce sujet.

L'année 2017 n'a pas été mise à profit pour harmoniser les compétences exercées auparavant par les deux anciennes communautés de communes créant des disparités.

Cette harmonisation se fait avant tout en faveur de l'ex pays neslois, créant un sentiment désagréable.

Monsieur BONEF constate un empressement au sujet du transfert de la compétence du service des eaux et assainissement, il cite l'harmonisation des chantiers d'insertion sur le modèle de l'ex pays neslois, l'harmonisation des déchetteries sur le modèle de l'ex pays neslois sans oublier l'abandon de la politique volontariste de l'ex pays hamois dans le domaine des ordures ménagères. Un positionnement incompréhensible des élus, issus du groupe majoritaire est à déplorer, à la Communauté de Communes quant à l'inclusion du soutien à la maison de santé pluridisciplinaire dans l'intérêt communautaire.

En commission plénière ou en conseil communautaire, Monsieur BONEF est intervenu en argumentant longuement sur la nécessité en terme d'aménagement du territoire que la Communauté de Communes prenne la compétence dès que possible.

Sa proposition a été repoussée ;

Il mentionne le soutien du Maire dans son discours de vœux alors que le conseil communautaire était passé sans que la majorité des élus de HAM ne bougent le petit doigt, pourquoi cette dualité de langage.

Etait-ce parce que Monsieur BONEF soutenait cette prise de compétence qu'il fallait ne pas le suivre pour revenir ensuite sur les propos disant que c'était une bonne idée.

Monsieur BONEF tient à dénoncer le mode de fonctionnement au sein même de notre intercommunalité.

Son président, dès son élection, a organisé un clivage au sein de l'assemblée, que tout le monde peut constater et entretient savamment.

Le Président refuse obstinément de mettre en place une commission des finances pourtant publiquement promise.

Pour expliquer ce reniement, il s'abrite derrière un positionnement du bureau communautaire et souhaiterait connaître l'avis des élus hamois siégeant dans ce même bureau et notamment celui du premier vice-président.

Actuellement, un certain nombre d'élus actuellement se retrouvent en conseil communautaire sans avoir les explications nécessaires afin d'émettre un vote utile.

Lors de la commission plénière, des remarques ont été faites sur le transfert possible des compétences du stade Gaston Lejeune à la Communautés de communes.

Monsieur BONEF, au nom de son groupe, se dit favorable puisque le stade de Nesle est déjà communautaire cependant des limites existent.

La Communauté de communes a-t-elle les capacités financières suffisantes pour réaliser les investissements nécessaires sur notre stade,

Monsieur BONEF en doute personnellement, dans son programme d'investissement, à hauteur de 27, 5 millions d'€ d'ici 2020, 10 millions (plus du tiers), vont être absorbés par le seul pôle multi fonction de Nesle, engendrant plusieurs centaines de milliers d'€ de frais de fonctionnement annuels supplémentaires.

Pour sa part, concernant ce projet pharaonique c'est un non catégorique qui grèvera lourdement les finances communautaires, entraînera inmanquablement, à terme, une augmentation de la fiscalité et privera la ville de HAM d'investissements qui seraient nécessaires notamment concernant le stade Gaston Lejeune. Il est encore temps d'agir

Le budget 2018 de la Communautés de Communes n'est pas encore voté.

L'avenir de notre ville en dépend, il faut faire renoncer le Président SALOME à cette dépense irraisonnable.

Le transfert des locaux de la Communautés de Communes de HAM vers EPPEVILLE affaiblit notre ville dans son rôle de chef-lieu de canton ; après le Centre Hospitalier la Communautés de communes est la 2ème institution publique de notre canton. Celle-ci aurait dû garder son siège social sur HAM. HAM et EPPEVILLE ne feraient plus qu'une seule entité.

Monsieur BONEF y a cru dans les années 1990 mais l'expérience lui fait dire que ce n'est pas encore pour demain.

Il est anormal que les élus représentant la ville de HAM, au sein du conseil communautaire, ne se soient pas battus pour éviter ce départ néfaste. Certains se sont abstenus, il les en remercie, même si Monsieur BONEF trouve qu'ils n'ont pas été assez loin dans leurs positions. Bien d'autres et ceux notamment siégeant dans le bureau communautaire ont voté favorablement et n'ont pas défendu notre ville.

EXTENSION DU CIMETIERE

Les cimetières de Ham ne pourront plus d'ici peu suffire aux besoins du service des inhumations.

Pour assurer la continuité du service, la Ville dispose de terrains lui appartenant et contigus au cimetière rue de Verdun (parcelles AH 142, 143 et 144) constituant l'emplacement réservé n°9 « extension du cimetière de la rue Henry Dunant » du Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc proposé d'autoriser l'agrandissement du cimetière rue de Verdun selon le périmètre ci-joint et après avis d'un hydrologue conformément aux dispositions de l'article R2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de la présence d'habitations à moins de 35 mètres, l'extension du cimetière de Ham rue de Verdun sera sollicitée auprès du représentant de l'Etat après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologique (CoDERST).

ACQUISITION DE PARCELLES

La commune de HAM souhaite constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement d'intérêt communal.

Or, il s'avère que les parcelles AL 129 et AL 169 situées en zone AU Plaine du Moulin Saint Martin sont en vente.

La superficie totale de ces parcelles est de 2950 m² (449 m² pour la parcelle AL 129 et 2 501 m² pour la parcelle AL 169).

Le prix de cession mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) datée du 3 octobre 2017 est de 29 000 € + frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

Comme l'y autorise la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2017 qui spécifie que « *Monsieur le Maire est autorisé à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal* »,

Monsieur le Maire a demandé à préempter au même prix. La Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'a pas souhaité préempter et a rétrocédé son droit de préemption urbain à la commune de HAM par décision n°2017-16.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une MAM (maison d'assistantes maternelles)

Compte tenu de l'intérêt du projet pour le développement du territoire et vu les conditions d'éligibilité, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention FEADER (Fonds Européen Développement des Territoires Ruraux) sur la base du plan de financement suivant :

Montant du projet HT :

- Travaux : 92 956,53€
(montant du marché initial : 52 386€ + avenant 1 : 17 974€ + avenant 2 : 22 596,53€)
- Equipements divers : 33 000€

Montant des subventions allouées :

- DSIPL (Dotation de soutien à l'Investissement Public Local) : 28 800€
- DETR : 3 384€
- FEADER : 55 546€ (125 956,53€ x 63% x 70%)
-

Monsieur BONEF fait remarquer qu'il n'était pas prévu que la commune soutienne, au démarrage de ce projet, les équipements divers. C'est une opportunité d'obtenir des subventions et de les inclure dans le plan de financement. Il demande à ce que le loyer prévu antérieurement sans que la Commune n'investisse dans ces équipements divers soit porté à une hauteur supérieure tenant compte de l'investissement supplémentaire de la Commune.

Monsieur le Maire explique à Monsieur BONEF que pour mobiliser des subventions du FEDER il faut avoir d'autres collectivités. En effet, une revalorisation se fera sur le montant de la location.

SEANCE LEVÉE A 20H55